



## AVIS PUBLIC Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC EST, par les présentes, donné par M. Jimmy Poulin, secrétaire-trésorier, que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 9 mars 2021 à 19h30, statuera à huis clos sur ces demandes de dérogations mineures au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements :

### **Emplacement : 320, chemin du Fleuve (lot 2 047 663)**

#### **Largeur habitation**

#### **Nature et effet de la demande :**

Régulariser la largeur d'une habitation unifamiliale isolée de 7,40 mètres et son agrandissement vers l'arrière avec la même largeur dans la zone A-21 alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur minimale de 8 mètres dans la zone A-21.

### **Emplacement : 490, rue des Chênes (lot 2 046 329)**

#### **Profondeur habitation**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-12 d'une profondeur de bâtiment existant de 8,07 mètres avec une annexe ayant 7 mètres de profondeur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une profondeur minimale de 8,5 mètres pour une habitation unifamiliale isolée dans la zone H-12.

### **Emplacement: rue Daoust (lot 2 045 876)**

#### **Stationnement et conteneurs semi-enfouis**

#### **Nature et effet de la demande :**

Permettre l'aménagement d'un stationnement d'une largeur de 18,75 mètres en façade de l'unité d'habitation et l'installation de conteneurs semis-enfouis en cour avant alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements prescrit une largeur maximale de 6 mètres pour un stationnement en façade de l'unité d'habitation et proscrit les conteneurs en cour avant.

En vertu de l'arrêté ministériel 2-2021 du 8 janvier 2021 et conformément à la résolution numéro 2020-05-162, il a été résolu de remplacer la procédure habituelle par une consultation écrite. Pour ce faire, vous êtes invités à vous faire entendre par écrit à l'égard de cette demande, en nous acheminant vos commentaires et questions **au plus tard le 4 mars 2021** par courriel à [cprimeau@ville.lescedres.qc.ca](mailto:cprimeau@ville.lescedres.qc.ca) ou par la poste au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, Québec, J7T 1A1.

Toutes vos question et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.



DONNÉ à Les Cèdres, ce 17<sup>e</sup> jour de février 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier

---

### Certificat de publication

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les demandes de dérogations mineures pour la largeur de l'habitation pour le 320, chemin du Fleuve pour le lot 2 047 663, profondeur de l'habitation pour le 490, rue des Chênes pour le lot 2 046 329, le stationnement et conteneur semis-enfouis pour la rue Daoust pour le lot 2 045 876 aux deux endroits désignés par le Conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité en date du 17 février 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de février 2021.

Jimmy Poulin, OMA, urbaniste  
Secrétaire trésorier